

ATELIERS DE TRAVAIL DE L'APRES MIDI

Objectif des ateliers : Identifier les leviers, les freins et les modalités d'utilisation des biomasses

Atelier 3 : Les filières émergentes



Personnes présentes :

- **Choisis J.P.** (CIRAD-INRA), animateur de l'atelier
- **Perez P.** (DAAF974), a pris des notes durant l'atelier
- **Conrozier R.** (CDA974), a pris des notes durant l'atelier
- **Atiama F.** (Elevage Pierre Maximin Maillot),
- **Berby. J** (Avipôle Réunion),
- **Damour S.** (CTICS),
- **Février A.** (eRcane),
- **Guerrero N.** (DAAF),
- **Guilbot N.** (CTICS),
- **Hoarau E.** (enseignante)
- **De Laburthe B.** (BL études)
- **Tessier G.** (Valabio),
- **Tessier H.P.** (Valabio)

Cadrage initial de l'atelier : Quelles sont les filières émergentes en Bio ? Celles qui sont actuellement marginales ou qui n'existent pas encore, mais qui ont un potentiel de développement ? Il s'agit d'identifier les contraintes et leviers associés aux filières identifiées.

Rappel du contexte réunionnais (présentation de R. Conrozier le matin) : beaucoup de PAPAM en bio, très peu de canne à sucre (2 ou 3 producteurs) et en élevage uniquement les élevages de poules pondeuses.

La filière volaille de chair

« Il y a ce qu'on veut et ce qu'on peut » : le développement des productions en AB est limité par le marché. Une réflexion est engagée entre Crête d'or et Avipôle pour produire des poulets en AB. La discussion en cours porte sur le nombre de poulets livrés par semaine. Avipôle souhaite livrer 1.000 poulets semaine tandis que Crête d'or ne souhaite en réceptionner que 500. Un compromis est envisageable entre 800 et 900 poulets livrés par semaine.

Avipôle raisonne cette demande en termes de diversification de filière tandis que Crête d'or raisonne en fonction de ce qui peut être acheté par le consommateur.

Un volume de 1.000 poulets semaine est marginal sur le marché total de la volaille de chair qui est proche de 210.000 poulets semaine (< 0,5%). La difficulté est liée au prix que le consommateur est prêt à payer, compte-tenu du coût de production élevé. Il y a un « goulot d'étranglement » entre le prix d'achat consommateur et le prix de production.

L'installation d'un producteur coopérateur coûte de l'argent et l'écoulement de sa production est assuré dans le planning annuel. Aujourd'hui, Avipôle ne peut potentiellement installer que 8 éleveurs en bio avec un niveau de livraison de 1.000 poulets par semaine.

→ Indicateur de biomasse produite : environ 67g d'azote par poulet disponible dans le bâtiment¹.

La filière poule pondeuse

Problématique : l'entreprise Maillot installée sur Salazie n'a pas de débouché pour les litières produites. Ce constat peut sembler paradoxal au regard des difficultés, exprimées le matin, à trouver des matières organiques pour l'agriculture biologique. Sur Salazie, il y a un gisement de biomasse disponible 9 mois sur l'année, provenant des élevages biologiques et conventionnels.

Les litières sont actuellement données à des agriculteurs. Seul le transport, assuré par l'entreprise, est facturé.

Une solution est actuellement recherchée via une unité de granulation qui permettrait un cercle vertueux mobilisant la chaleur des poules pour produire des granulés secs directement utilisables sur les cultures. La difficulté de commercialisation du produit comme engrais est cependant qu'elle nécessite un agrément.

Aujourd'hui, les effluents de 120.000 poules sont disponibles tous les jours (majoritairement en conventionnel). Du fait des difficultés d'écoulement des produits de la station de traitement des effluents de Camp Pierrot, l'entreprise a été contactée pour suspendre ses livraisons de fientes de poules. L'entreprise a pris la décision de sortir du groupement considérant qu'elle ne peut se permettre de ne pas avoir de débouché stable et durable pour leurs effluents. Ils cherchent donc à développer une filière propre pour avoir un débouché assuré.

La certification « UAB (Utilisable en Agriculture Biologique) vérifié » des fientes de poules pondeuses, n'est possible que si elles sont issues d'élevage bio, avec traçabilité de l'aliment bio et preuve de non utilisation d'antibiotiques. Il n'est pas possible de certifier les fientes en bio engrais lorsque l'élevage est conventionnel.

L'unité de granulation sera opérationnelle en novembre. Ce sera principalement des fientes issues d'élevages conventionnels. L'engrais sera normé mais ne sera pas biologique.

Actuellement, il y a 10.000 poules pondeuses en bio réparties dans des petits ateliers. Les œufs en production bio sont vendus à 80 centimes (contre 25 centimes en conventionnel). Comme pour les

¹ NDLR : soit environ 3,5 t/an pour 1000 poules. Ce qui équivaut aux besoins potentiels d'une 30aine d'hectares de tomates, sur un cycle

poulets de chair, c'est le marché qui arbitre. Peu de consommateurs sont prêts à payer des œufs plus de 3 fois plus que celui du conventionnel !

Le prix est lié au surcoût de l'alimentation : la tonne de l'aliment en bio est de 900€ (contre 300€ la tonne en conventionnel) et il n'y a aucune tolérance sur les antibiotiques, en référence à l'UAB.

Rappel sur les engrais :

La commercialisation d'un engrais est soumise à une réglementation (agrément, homologation, autorisation de mise sur le marché...). Cette réglementation requiert de conduire des essais. eRcane fait des essais comparatifs simples entre engrais minéral et organique à la demande de producteurs de canne à sucre.

Valobio : valorisation des sous-produits de poissons en engrais ou biostimulants.

Le projet a déjà 7ans et la production ne commencera que la semaine prochaine. Ce délai illustre l'écart entre « ce que l'on veut et ce que l'on peut » évoquer en introduction.

Il y a eu des difficultés d'identification des gisements. Au début, l'estimation de la disponibilité portait sur 1.400 tonnes de produit. Aujourd'hui, l'estimation est de 2.000 tonnes en ne prenant en compte que La Réunion et Maurice.

Le choix a été fait de passer par une demande d'autorisation de mise sur le marché. L'homologation pour une utilisation en bio coûte cher (environ 40.000€). Cet engrais / biostimulants sera 50€ plus cher à la tonne que l'urée. C'est un fertilisant liquide, transformé à partir de matières écrasées. La norme sur laquelle se positionne Valobio permet une utilisation en Agriculture biologique mais elle ne permet pas d'avoir une diffusion du produit sur les parties comestibles des cultures (exemple sur les salades : la ferti-irrigation est possible mais au pied et non sur la feuille).

La viscosité du produit est adaptée aux buses de produits de diffusion. Ceci justifie la nécessité d'une mise au point préalable pour adapter le matériel à ce produit et faire les bonnes recommandations dès le départ.

Les freins au développement des filières émergentes

Le problème est le manque de « croisement » entre les productions animales et végétales. Les exploitants ne savent pas où se trouvent les gisements de biomasses. Le groupe a mis en évidence un manque de communication.

Mais aussi, épandre des matières organiques nécessite un équipement adapté au volume. De plus, le coût de transport est important. S'ajoute à cela le fait que l'engrais minéral est plus simple à épandre et, parfois, il coûte moins cher.

Constat : les matières organiques reviennent plus chères que le minéral.

En élevage biologique, il peut aussi y avoir un problème pour trouver les surfaces de cultures bio épandables permettant la valorisation des effluents.

Il y a la possibilité de la part des filières de se fournir localement en biomasse mais la réglementation favorise indirectement l'importation de produits normalisés pour leur utilisation en AB (25.000 tonnes de produits pour l'agriculture). En amont, il se pose aussi le problème de connaissance entre les acteurs. Il n'y a pas de rencontre entre les demandeurs et les offreurs de biomasses.

L'investissement de création d'un marché est coûteux et requiert un temps d'attente très long avant un retour sur investissement, comme le montre le cas Valobio qui travaille depuis 7ans sur la création d'un nouveau produit.

Un engrais organique n'aura pas une réponse aussi rapide sur la croissance des plantes qu'un engrais minéral. Il est important de raisonner son utilisation (effet amendant des matières organiques, contrairement aux engrais). En bio, il serait possible de compléter des matières organiques pour avoir les NPK nécessaire. C'est une question d'équilibre, il faut travailler sur le rapport C/N.

Problème sur la réglementation : elle demande de réduire l'utilisation des pesticides mais il n'y a pas d'alternative simple et la complexité de leur mise en place se heurte à la réglementation. La réglementation (normes, contraintes et interdictions d'usage...) est plus « rapide » que l'apparition de méthode alternative, pour toutes les filières. La réglementation est stricte avec peu d'alternatives, il faut tester les différents choix. Mais ces tests peuvent être une perte de temps, car quand les résultats sont disponibles la réglementation a déjà pu évoluer.

D'une année sur l'autre, la loi peut changer alors que la réglementation « initiale » est en cours d'évaluation locale. Le changement de cette loi peut alors invalider / remettre en question ces travaux.

Paramètre important pour les agriculteurs : ils ont besoin d'une sécurité d'écoulement pour leur production. Si cette sécurité n'est pas garantie, il peut ne pas y avoir de retour sur investissements. Aujourd'hui tout le monde parle de compostage, mais une unité de compostage à la ferme représente un investissement de 150.000€.

Investir sans l'assurance de sécurité d'écoulement est beaucoup plus risqué. Il faut prendre en compte la rentabilité : si j'investis deux fois plus mais que je gagne la même chose est ce que cela vaut vraiment le coup ?

Les leviers pour le développement des filières émergentes

Il faut mettre en relation les acteurs pour le bio ! La matinée a mis en évidence la recherche de biomasses utilisables en bio, pour les utilisateurs, et la recherche de consommateurs de biomasses pour les producteurs.

➔ Le facteur prix n'est pas forcément le facteur limitant, la première limite est la disponibilité !

La Mesure 16.5 FEADER² est disponible, mais l'enveloppe a été peu utilisée.

L'outil RITA pourrait être mobilisé pour la mise en relation entre les planteurs, les agriculteurs et les producteurs de biomasses.

Attention : Faire de la canne bio coûte 6 fois plus cher en main d'œuvre pour la gestion de l'enherbement. Il est primordial de désherber la canne car ne pas la désherber entraîne une perte comprise entre 300 et 500 kg de MS par jour.

Pour la canne à sucre, les leviers techniques possibles sont le travail sur la petite mécanisation, les plantes de services en inter-rang, les plantes de cultures introduites dans la rotation, le désherbage thermique... Mais il n'y a pas de solution disponible pour le moment à la Réunion. En Guadeloupe, il y a des productions de canne bio car les productions sont valorisées par la production de rhum. Pour la Réunion, il faudrait voir avec TEREOS pour caler du bio en début ou en fin de période mais il faut trouver une bonne valorisation (meilleure que le sucre).

² Opération 16.5.1 Investissements d'intérêt collectif pour la valorisation agronomique des matières résiduelles organiques. L'opération doit permettre de valoriser dans une démarche collective les différentes matières résiduelles organiques disponibles sur le territoire (effluents d'élevage, sous-produits agro-industriels, déchets verts...) pour produire localement des fertilisants et réduire ainsi la dépendance aux engrais chimiques importés (PDRE 2014-2020)

Il y a besoin d'un lien entre la réglementation et les transformateurs industriels pour savoir si les biomasses qui figurent dans la réglementation en « *oui si* » sont utilisables en fonction des processus de transformation.

Il faut assurer la traçabilité de la chaîne pour le bio (cf. intervention sur les déchets verts de la matinée).

Il faut prendre en compte les spécificités de la Réunion, notamment par rapport au sol. La France ne prend pas assez en compte ces spécificités, ce qui se traduit par des difficultés de mise en œuvre pour les DOM-TOM. Il faudrait prendre le système à l'envers et faire remonter les spécificités du territoire vers le niveau national.

Les niches exploitées en bio (par ordre d'importance) : maraichage/arboriculture < poules pondeuses bio < volaille de chair bio

Le développement d'autres niches est-il possible ? Le lait bio ? La viande bovine bio ?

Pour ces potentielles niches, il faut examiner leur possible insertion dans/hors des filières ! « *Dans chaque niche, il y a un chien qui mord* » comme l'a dit le Ministre Gérald Darmanin. A l'exemple de la filière laitière réunionnaise, où l'opérateur historique laitier de l'île n'est pas favorable à une filière lait bio (le faible différentiel de prix payé au producteur peut constituer une justification).